



# COMMUNE DU POËT

## HAUTES-ALPES

### ARRETE AUTORISANT L'ORGANISATION D'UNE VENTE AU DEBALLAGE DIT « VIDE-MAISON / VIDE-GARAGE »

N°2025-59

Le Maire de la commune de LE POËT,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2212-1 et suivants ;

Vu le Code du Commerce et notamment ses articles L310-2 et R308 ;

Vu la demande faite le 30/05/2025 par laquelle Mme CORNU Cécile sollicite l'autorisation d'organiser un vide-maison le samedi 21 et dimanche 22 juin 2025 au niveau du 8 Route du puy quartier charrette sur son parking privé ;

Considérant que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du Maire de la Commune dont dépend le lieu de vente ;

### ARRÊTÉ

**Article 1 :** Il est accusé réception de la déclaration faite par Madame CORNU Cécile qui est autorisée à organiser une vente au déballage dit « Vide-Maison / Vide-Garage » le samedi 21 et dimanche 22 juin 2025 au niveau du 8 route du puy quartier charrette sur la commune du Poët.

**Article 2 :** Madame CORNU s'engage à ce que les marchandises proposées à la vente soient des objets personnels et usagés uniquement.

**Article 3 :** La présente autorisation est accordée à titre précaire et révoquant pour les journées du 21 et 22 Juin 2025.

**Article 4 :** Le demandeur devra se conformer à toutes les obligations légales applicables en la matière.

**Article 3 :** M. le Commandant de gendarmerie, M. le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LE POËT,

Le 02 Juin 2025

**Georges PAPEGAY**

**Le Maire**

